



## Droit de retrait, problème clientèle

-----  
Par Yhcaraz

Bonjour, Bonsoir,

Je suis maître-nageur dans une DSP.

Lors de la fermeture de l'établissement, j'ai procédé à l'évacuation des bassins et des espaces bien-être et physique. Il faut évacuer les espaces à 20h30 et l'établissement ferment à 21h.

Malheureusement, deux clientes de l'espace physique n'ont pas voulu sortir pour se rendre au vestiaire en disant qu'elle partirait à la fermeture de l'établissement (donc 21h), ce qui empêche l'entretien de nettoyer les lieux.

J'ai appelé la sécurité mais elle continuait tjrs à rester dans l'espace (marcher sur le tapis roulant). J'ai donc débranché les machines. Elles ont commencé à s'énerver et à filmer tout le personnel sur snapchat, à tutoyer tout le monde, à élevé la voix, et menacer de revenir et continuer comme d'habitude, donc, à ne pas respecter les règles de l'établissement.

Puis-je user de mon droit de retrait si mon employeur refuse de les faire partir ? Je refuse catégoriquement de travailler avec des clients dont je sais qu'ils ne respecteront pas le règlement et le personnel.

Puis-je porter plainte concernant le fait d'avoir filmé à mon insu sur snapchat ?

Merci d'avance pour l'aide que vous m'apporterez.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, le droit de retrait ne peut être exercé qu'en cas de danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité du salarié.

Vous pouvez déposer plainte pour la diffusion de votre image sans permission si vous avez une preuve.